

ASSEMBLÉE NATIONALE9 juin 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 801

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 10 BIS, insérer l'article suivant:**

Dans les six mois qui suivent la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet un rapport au Parlement pointant les avantages et les inconvénients de la télémédecine.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour pallier les déserts médicaux, lors du précédent quinquennat, la télémédecine était présentée comme l'alpha et l'oméga du plan pensé par le Gouvernement pour soutenir les territoires en manque de médecins. Malheureusement, les remontées territoriales ne sont pas aussi positives qu'espérées, pointant que la télémédecine peut permettre de répondre à des problèmes de santé légers, vulgairement appelé "bobologie", mais en aucun cas la détection et la prise en charge de pathologies plus lourdes.

Par ailleurs, il convient d'alerter le Gouvernement sur le nombre croissant de patients, notamment les personnes âgées, tout à fait désemparées par le manque de médecins traitants. Enfin, il serait pertinent de prendre en compte les abus récemment observés sur la plateforme Doctolib où de faux médecins ont pu exercer pendant plusieurs semaines et abuser ainsi de la confiance des patients risquant, au passage, de mettre en danger leur santé.